

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Ovipast Plus Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Médicament vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

| | |
|--------------------------------|--|
| Pictogrammes de danger : | |
| Mot indicateur : | Attention |
| Déclarations sur les risques : | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Déclarations sur la sécurité : | <p>Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection.</p> <p>Intervention: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version
3.0

Date de révision:
06/20/2025

Numéro de la FDS:
6344670-00010

Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 09/16/2020



Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|-----------------------|----------------------------|---------------|-----------------------|
| Hydroxyde d'aluminium | Donnée non disponible | 21645-51-2 | >= 10 - < 30 * |
| Antigen | Donnée non disponible | Non attribuée | >= 1 - < 5 * |
| Acide maléique | Acide 2-butèndioïque (2Z)- | 110-16-7 | >= 0.1 - < 1 * |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Protection pour les secouristes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes métalliques
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide d'un absorbant approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version
3.0

Date de révision:
06/20/2025

Numéro de la FDS:
6344670-00010

Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 09/16/2020

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockages : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-----------------------|------------|--|---|-----------|
| Hydroxyde d'aluminium | 21645-51-2 | TWA (Respirable) | 1 mg/m ³ (Aluminium) | CA BC OEL |
| | | VEMP (particules de la fraction respirable de l'aerosol) | 5 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Fraction respirable) | 1 mg/m ³ (Aluminium) | ACGIH |

- Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas un confinement spécial.

Équipement de protection individuelle

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection respiratoire | : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. |
| Filtre de type | : Type protégeant des particules |
| Protection des mains | : Gants résistants aux produits chimiques |
| Matériau | |
| Protection des yeux | : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols. |
| Protection de la peau et du corps | : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillances de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| Aspect | : suspension |
| Couleur | : blanc cassé à beige, opaque |
| Odeur | : Donnée non disponible |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : 6.1 - 6.9 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

| | |
|---|--|
| Point de fusion/congélation | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Sans objet |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Sans objet |
| Inflammabilité (liquides) | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : similaire à l'eau |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : 1 |
| Densité | : 1 g/cm ³ similaire à l'eau |
| Solubilité | |
| Solubilité dans l'eau | : soluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un oxydant. |
| poids moléculaire | : Sans objet |
| Caractéristiques de la particule | |
| Taille des particules | : Sans objet |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/20/2025 Numéro de la FDS: 6344670-00010 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 09/16/2020

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité | : | Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Peut réagir avec les agents oxydants forts. |
| Conditions à éviter | : | Inconnu. |
| Produits incompatibles | : | Oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | : | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat): > 5.09 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

Acide maléique:

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité cutanée aiguë | : | DL50 (Lapin): 1,560 mg/kg |

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/20/2025 Numéro de la FDS: 6344670-00010 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 09/16/2020

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|----------|------------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : Directives du test 404 de l'OECD |
| Résultat | : Pas d'irritation de la peau |

Acide maléique:

| | |
|----------|---|
| Espèce | : Membrane d'étanchéité in vitro |
| Méthode | : Directives du test 435 de l'OECD |
| Résultat | : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition |

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|----------|------------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Résultat | : Pas d'irritation des yeux |
| Méthode | : Directives du test 405 de l'OECD |

Acide maléique:

| | |
|-----------|---|
| Résultat | : Des effets irréversibles aux yeux |
| Remarques | : Basé sur la corrosivité pour la peau. |

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| Type d'essai | : Essai de maximisation |
| Voies d'exposition | : Contact avec la peau |
| Espèce | : Cobaye |
| Méthode | : Directives du test 406 de l'OECD |
| Résultat | : négatif |

Acide maléique:

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| Type d'essai | : Essai de maximisation |
| Voies d'exposition | : Contact avec la peau |
| Espèce | : Cobaye |
| Méthode | : Directives du test 406 de l'OECD |
| Résultat | : positif |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/20/2025 Numéro de la FDS: 6344670-00010 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020

| | |
|------------|---|
| Évaluation | : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain |
|------------|---|

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Résultat: équivoque Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Génotoxicité in vivo | : Type d'essai: Test de micronoyau in vitro Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

Acide maléique:

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif |
|-----------------------|---|

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/20/2025 Numéro de la FDS: 6344670-00010 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 09/16/2020

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | | |
|--------------------|---|--|
| Espèce | : | Rat |
| Voie d'application | : | inhalation (poussière/brume/émanations) |
| Durée d'exposition | : | 86 semaines |
| Résultat | : | négatif |
| Remarques | : | Selon les données provenant de matières similaires |

Acide maléique:

| | | |
|--------------------|---|--|
| Espèce | : | Rat |
| Voie d'application | : | Ingestion |
| Durée d'exposition | : | 2 années |
| Résultat | : | négatif |
| Remarques | : | Selon les données provenant de matières similaires |

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Effets sur la fertilité | : | Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 422 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Incidence sur le développement fœtal | : | Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif |

Acide maléique:

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Effets sur la fertilité | : | Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Incidence sur le développement fœtal | : | Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

II

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acide maléique:

| | |
|------------|--|
| Évaluation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Remarques | : Basé sur la réglementation nationale ou régionale. |

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|--------------------|--|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : > 100 mg/kg |
| Voie d'application | : Ingestion |
| Durée d'exposition | : 364 jours |
| Méthode | : Directives du test 426 de l'OECD |
| Remarques | : Selon les données provenant de matières similaires |

| | |
|--------------------|--|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : > 0.2 mg/kg |
| Voie d'application | : inhalation (poussière/brume/émanations) |
| Durée d'exposition | : 12 mois |
| Remarques | : Selon les données provenant de matières similaires |

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hydroxyde d'aluminium:

| | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : LL50 (Salmo trutta (truite brune)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : EL50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h |

Acide maléique:

| | |
|----------------------------|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 10 - 100 |
|----------------------------|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

| | | |
|--|---|--|
| | | mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 42.81 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Produit neutralisé Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 74.35 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Produit neutralisé Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | | EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11.8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Produit neutralisé Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour les microorganismes | : | EC10 (Pseudomonas putida): 44.6 mg/l Durée d'exposition: 18 h Substance d'essai: Produit neutralisé Méthode: DIN 38 412 Part 8 |

Persistante et dégradabilité

Composants:

Acide maléique:

| | | |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directives du test 301B de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive |
|------------------|---|--|

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Acide maléique:

| | | |
|--|---|---|
| Bioaccumulation | : | Espèce: Leuciscus idus (Ide) Coefficient de bioconcentration (BCF): 10 |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | log Pow: -1.3 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- | | |
|-----------------------|--|
| Déchets de résidus | : Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé. |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | |
|-------|-----------------|
| AICS | : non établi(e) |
| DSL | : non établi(e) |
| IECSC | : non établi(e) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

| | |
|------------------|---|
| ACGIH | : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| CA BC OEL | : Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA BC OEL / TWA | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA QC OEL / VEMP | : Valeur d'exposition moyenne pondérée |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

| | |
|---|--|
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique | : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ |
|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ovipast Plus Formulation

| | | | |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 06/20/2025 | Numéro de la FDS: 6344670-00010 | Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/16/2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Date de révision : 06/20/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F